

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-AS93

présenté par

Mme Amiot, M. Alexandre, Mme Abomangoli, M. Amard, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiroir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Travail, emploi et administration des ministères sociaux »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Accès et retour à l'emploi	403 000 000	0
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	0	403 000 000
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	0	0
Soutien des ministères sociaux	0	0
TOTAUX	403 000 000	403 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI-NFP souhaite mettre un coup d'arrêt au saccage du service public de l'emploi par l'externalisation de l'accompagnement-insertion des personnes privées d'emploi.

Le recours à des prestataires privés coûte un "pognon de dingue" à l'opérateur du service public de l'emploi. Le budget dédié à la sous-traitance est passé de 250 millions d'euros à 650 millions d'euros en 2024. Près des 2/3 vont aux prestations d'accompagnement-insertion des personnes privées d'emploi.

Sur la période 2019-2023, il en aurait coûté 1,6 milliard d'euros. C'est ainsi que des sociétés privées, bien souvent des succursales des géants de l'intérim, gonflent leur chiffre d'affaires de plusieurs centaines de millions d'euros aux frais des assurés sociaux qui, rappelons le, contribuent à 80% du budget de France Travail via la ponction sur l'Unédic décidée par l'Etat ! Une enquête de la CGT chômeurs relayée de juin 2024 indiquait par exemple que la société "Activ'Projet" avait bénéficié pour 256 millions d'euros dans le cadre d'appels d'offres.

Plus récemment, une enquête de Médiacités révélait que le parcours dit de "reprise rapide d'emploi", qui devrait concerner de 700 000 à 900 000 privés d'emploi chaque année, aura un coût de 448 euros par usager. Son coût total varierait donc entre 313 et 403 millions d'euros par an. Un juteux business pour les opérateurs privés de placement, qui seront incités à se concentrer sur les travailleurs les plus qualifiés, les plus autonomes et les plus proches d'un retour à l'emploi. En effet, il est prévu que le prix de cette prestation soit nettement revu à la baisse (de 40% à 85%) en l'absence d'un retour rapide à l'emploi. Le service public de l'emploi sera donc chargé de prendre en charge les profils les plus éloignés de l'emploi, tandis que les acteurs de l'interim engrangeront de juteux profits pour de moindres efforts.

Le service public de l'emploi devient aussi un gestionnaire du système, chargé d'orienter vers des acteurs privés, et il centre son activité sur le contrôle des chômeurs. France Travail, qui doit mener 600 000 contrôles en 2025 (contre 520 000 en 2023) a pour objectif d'atteindre la barre de 1,5 million de contrôles en 2027 !

Outre le recours au contrôle algorithmique, cela passe donc par une transformation du métier de ses agents à qui l'on demande de chasser les "mauvais pauvres", coupables de ne pas fournir assez d'effort pour trouver un emploi ou de ne pas accepter de travailler pour des salaires indignes. Et cela, quand bien même le chômage devrait être de nouveau en hausse en 2025 pour atteindre 8% selon l'OFCE.

Les sommes investies dans la sous-traitance, notamment dans ce parcours de reprise rapide d'emploi, permettraient de recruter et de former 6 285 conseillers selon le SNU-FSU de France Travail.

Cependant, au ministère de l'Économie, on persiste à ne pas ouvrir de postes. Et bien au contraire, ce sont même 500 suppressions de poste qui sont programmées pour l'année 2025 !

Pour mettre un terme à ce sabotage du service public de l'emploi, vendu pour pièces aux opérateurs privés de placement, le groupe LFI-NFP propose de financer le recrutement de ces 6 285 conseillers pour un montant de 403 millions d'euros.

Pour des raisons de recevabilité financière au titre de l'article 40 de notre Constitution, cet amendement abonde de 403 000 000 euros les autorisations d'engagement et les crédits de paiement de l'action 2 « Structures de mise en œuvre de la politique de l'emploi » du programme 102 « Accès et retour à l'emploi », en diminuant d'autant les AE et CP de l'action 1 intitulée « Développement des compétences par l'alternance » du programme 103 « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi ».

Nous appelons le Gouvernement à lever le gage. Notre volonté est que ces crédits soient réorientés depuis le budget dédié à la sous-traitance de France Travail.